

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## Canicule au travail : travailler sous 40°C ne doit jamais devenir la norme !

Alors qu'une nouvelle vague de chaleur frappe le pays, la CGT alerte sur l'extrême gravité de la situation pour des millions de travailleuses et de travailleurs.

Les épisodes caniculaires se multiplient, s'intensifient et se développent désormais de plus en plus tôt sous l'effet du réchauffement climatique. Pourtant, les réponses gouvernementales et patronales demeurent largement en deçà des enjeux. La CGT rappelle qu'au moins 3,6 millions de salarié·es travaillent à l'extérieur et sont directement exposé·es aux fortes chaleurs. Plus largement, près de 40% des salarié·es sont exposé·es à au moins une contrainte physique intense, qui peut être aggravée par les températures extrêmes, au-delà de 28 °C en cas d'activité physique, et de 30°C pour les activités sédentaires, selon l'Institut National de Recherche sur la Santé au Travail.

Derrière ces chiffres, il y a des organismes éprouvés et des vies mises en danger. C'est le cas de Daniel, un jeune travailleur de 19 ans décédé d'une hyperthermie le 26 mai dernier dans la Drôme après avoir passé la journée à travailler sur un toit. Ce drame n'est pas une fatalité. Il est la conséquence directe d'un manque d'anticipation et d'une réglementation insuffisante face à une réalité pourtant connue de tou·s·tes.

**Face à cette urgence, la CGT revendique la mise en place de mesures d'adaptation immédiates et d'un véritable plan d'urgence pour le travail en période de canicule.**


La CGT refuse que la protection des salarié·es repose sur des mesures improvisées, décidées au cas par cas ou dans l'urgence. Chaque épisode caniculaire met en danger la santé et parfois la vie de travailleuses et travailleurs, notamment dans le bâtiment, les transports, la logistique, l'industrie, les services publics, le nettoyage, le commerce ou encore l'aide à domicile. Face à une crise climatique appelée à s'aggraver, il faut dès maintenant un véritable plan d'urgence pour adapter l'organisation du travail, protéger les salarié·es exposé·es et garantir partout des mesures de prévention contraignantes.

**Le décret "fortes chaleurs" promulgué l'an dernier laisse perdurer l'essentiel des failles qui exposent les salarié·es aux risques les plus graves.** Il ne fait référence à aucune norme chiffrée de température en fonction des situations de travail et ne renforce pas le droit d'alerte ni le droit de retrait, notamment en cas de dépassement de certains seuils.

Pour faire face au défi structurel du réchauffement climatique, la CGT revendique notamment :

- Le rétablissement des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- Le déclenchement de mesures adaptées en fonction des situations de travail, notamment la fixation de températures maximum, reprenant les repères de l'INRS (28 degrés pour les métiers physiques et 30 degrés pour les métiers sédentaires)
- La mise en place d'un droit de retrait climatique et le renforcement du droit d'alerte ;

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



- Un plan massif d'investissement pour les services publics qui étouffent dans des bâtiments vétustes et mal isolés (écoles, Ephads, hôpitaux...);
- L'élargissement aux autres professions du congé canicule financé par les employeurs, déjà gagné dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ;
- La prise en compte réelle du risque "fortes chaleurs" dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels, trop souvent non rempli ou non généré par l'employeur) et le renforcement des acteur·ices de la prévention et du contrôle en matière de conditions de travail (médecine et inspection du travail notamment).

Le gouvernement continue de traiter les canicules comme des événements exceptionnels alors qu'elles sont désormais une réalité récurrente du monde du travail. Les accidents liés à la chaleur, parfois mortels, sont le symptôme d'une politique de prévention insuffisante.

**C'est pourquoi la CGT demande la convocation immédiate d'une table ronde de l'ensemble des organisations syndicales au Ministère du Travail, afin d'engager des discussions sur les mesures nécessaires pour protéger les salarié·es face aux fortes chaleurs.**

La santé des travailleuses et des travailleurs ne peut plus attendre. Chaque épisode caniculaire rappelle l'urgence d'agir. Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités et construire, avec les organisations syndicales, un véritable plan national de prévention et de protection contre les risques liés à la chaleur au travail, en extérieur comme en intérieur. La CGT ne laissera pas s'installer l'idée que risquer sa santé ou sa vie pour travailler serait le prix à payer du réchauffement climatique !

Montreuil, le 22 juin 2026